

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. **PRIX** : Les prix des produits Hancor, Inc. (Vendeur) tels qu'établis par le Vendeur seront soumis à l'approbation de l'Acheteur pendant 30 jours à compter de la date du devis et peuvent en conséquence subir des modifications ou être retirés. Le Vendeur se réserve le droit de changer les termes des prix lorsque les quantités accusent un changement supérieur à 10 %. Tous les produits seront expédiés dans les 30 jours à compter de la date de l'accusé de réception du Vendeur relative à la commande de l'Acheteur.
2. **APPROBATION DE CRÉDIT** : Les ventes et expéditions sont toujours soumises à une approbation de crédit de la part du Vendeur.
3. **TAXES** : L'Acheteur est responsable du règlement de toutes les taxes inhérentes à la vente, à la livraison, au stockage, au processus, à l'utilisation ou à la consommation des produits susmentionnés.
4. **VARIATIONS PERMISSIBLES** : Les variations dans les produits, à savoir composants, dimensions, quantité, etc. sont permises et ne peuvent faire l'objet de rejet de la part de l'Acheteur si elles se trouvent dans les spécifications applicables de produit ASTM et/ou AASHTO en vigueur lors de la fabrication.
5. **INSPECTION ET REJET** : Toute réclamation de la part de l'Acheteur, suite à la livraison des produits, relative à une taille, un type de produit ou une quantité incorrects ou aux dommages subis pendant le transport, identifiables lors de l'inspection visuelle, doit être présentée au Vendeur ou à ses représentants dans les 15 jours à compter de la date de la réception desdits produits non conformes ou endommagés, par l'Acheteur. En l'absence d'une telle réclamation dans les 15 jours, la réception de l'Acheteur de tout produit livré en vertu du présent doit faire l'objet d'une acceptation sans réserve et d'une renonciation de la part de l'Acheteur envers toute réclamation en matière de taille, type de produit, quantité incorrects ou dommages subis pendant le transport. Aucune réclamation, quelle qu'en soit la sorte, portant sur les produits livrés ou la non livraison de produits et qu'elle soit basée ou non sur négligence ou autre délit ne doit pas être supérieure au prix d'achat des produits pour lesquels ladite réclamation est soumise.
6. **GARANTIE LIMITÉE** :
  - a) Garantie limitée. Assujetti aux limites et exclusions telles que définies ci-dessous, le Vendeur garantit que les produits à livrer en vertu du présent sont exempts de défaut de matière et de main-d'œuvre dans des conditions normales d'utilisation et de service. Le terme de la présente garantie est de cinq (5) ans à compter de la date d'achat. La présente garantie est applicable uniquement à l'Acheteur et aucun bénéficiaire envisagé de la présente garantie ne peut exister.

b) Exclusions et limites de la garantie.

(i) Pour que la garantie puisse être applicable, les produits doivent être installés conformément aux conditions régissant le site, requises par la province/l'État et les codes locaux, les spécifications et directives en vigueur pour le produit ou l'industrie, les recommandations d'installation du fabricant et autres lois applicables. Les dommages aux produits provenant d'usure normale, altération ou réparation par quiconque autre que le Vendeur, tout accident, utilisation erronée ou négligence ou tout autre événement qui ne serait pas causé par le Vendeur ne sont pas couverts par la garantie.

(ii) Les obligations du Vendeur en vertu de la présente garantie ne doivent pas inclure de frais de transport ou d'installation.

(iii) Sauf dispositions susmentionnées, aucune autre garantie expresse n'est accordée et aucune affirmation de la part du Vendeur ou de représentants du Vendeur ou de ses agents, qu'elle se traduise verbalement ou par action, ne peut constituer de garantie, ni modifier, varier ou prolonger la garantie expresse stipulée dans les présentes.

(iv) EN AUCUN CAS, LE VENDEUR NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS OU ACCESSOIRES DE L'ACHETEUR OU D'UNE PARTIE TIERCE, y compris perte de production et de revenus, main-d'œuvre et matières, frais généraux ou autre perte ou dépense encourus par l'Acheteur ou une partie tierce.

(v) DANS LE CADRE PERMISSIBLE PAR LA LOI, LA GARANTIE SUSMENTIONNÉE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES RELATIVES AUX PRODUITS (QU'ELLES SOIENT EXPRESSES, IMPLICITES OU LÉGALES), Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALISATION OU D'ADAPTABILITÉ À DES FINS PARTICULIÈRES.

c) Réclamations, recours. Toute réclamation couverte par la présente garantie doit être présentée au Vendeur par écrit et envoyée au siège social du Vendeur à l'adresse suivante : P.O. Box 1047, Findlay, Ohio 45839-1047 U.S.A. dans les soixante (60) jours suite à la détection par l'Acheteur des défauts dans le produit pour lesquels ladite réclamation est soumise. Toute réclamation couverte par la présente garantie qui ne serait pas présentée par écrit au Vendeur dans les soixante (60) jours après détection sera rejetée sans condition. Le Vendeur entend remplacer les produits déterminés par le Vendeur comme défectueux et couverts par la présente garantie. L'échange de produits est le seul recours offert à

l'Acheteur en cas de violation de la présente garantie. La responsabilité du Vendeur exclut plus particulièrement les frais de déplacement des produits à remplacer et/ou l'installation des produits d'échange.

7. **PERFORMANCE EXCUSÉE – FORCE MAJEURE** : Le Vendeur ne peut être tenu responsable des retards de performance en vertu des présentes conditions générales de vente résultant intégralement ou partiellement de toute cause hors du contrôle du Vendeur ou de performance rendue impossible ou irréalisable par toute cause hors du contrôle du Vendeur, y compris sans toutefois s'y limiter, actes de terrorisme, catastrophe naturelle, guerre, incendie, explosion, accident, rupture, grève, conditions météorologiques défavorables, incapacité ou refus d'un transporteur de se charger des matériaux, retards de transport, incapacité d'obtenir, selon les termes jugés par le Vendeur comme étant praticables d'un point de vue commercial, toute matière brute ou autres ressources nécessaires (y compris l'énergie), échec de tout support de transport, vente ou transfert d'installation de fabrication, embargo ou autre cas fortuit ou action ou demande de la part d'un organe gouvernemental, incapacité ou refus d'un transporteur ou sous-traitant, ou autre contingence ou retard ou défaillance ou cause hors du contrôle du Vendeur.

8. **MANIPULATION ET UTILISATION DES PRODUITS** : Même si le Vendeur offre des instructions, recommandations ou suggestions pour l'utilisation des produits livrés dans les présentes, il incombe à l'Acheteur de déterminer si les produits répondent aux besoins spécifiques de l'Acheteur. Il n'existe aucune représentation ou garantie à l'exception de celles stipulées dans les présentes. L'Acheteur endosse la responsabilité totale de la conformité aux lois gouvernementales et à la réglementation en vigueur ainsi que celle de tous les risques et responsabilités provenant de, chargement, déchargement, stockage, manipulation, installation et exploitation des produits du Vendeur, y compris l'utilisation des produits du Vendeur comme une partie de ou liés à tout autre équipement ou matériaux. L'Acheteur entend indemniser le Vendeur, ses agents et employés de toutes réclamations, responsabilités et dépenses provenant ou résultant du manque de conformité aux termes définis ci-contre ou du non respect des instructions, avertissements ou recommandations fournis par le Vendeur concernant tout produit livré dans les présentes.

9. **LIMITES D' ACTIONS** : Aucune action découlant des présentes Conditions générales de vente ne doit être entreprise par l'Acheteur contre le Vendeur plus de deux (2) ans après la cause d'action entreprise pour ces motifs.

10. **CHOIX DE LOI** : Les présentes Conditions générales de vente ainsi que les transactions envisagées ici doivent être régies dans tous leurs aspects par les lois de l'État de l'Ohio sans référence à son choix de principes juridiques.

11. **FRAIS DE RENVOI/RE STOCKAGE** : Le Vendeur se réserve le droit de refuser le retour de tout produit renvoyé par l'Acheteur conformément aux Conditions générales

de Vente. Tous les produits renvoyés doivent être dans un état revendable, non-endommagé et dans des emballages standard et/ou bobines (aucune pièce ni bobine partielles, etc. ne seront acceptées pour crédit). Les produits acceptés pour retour par le Vendeur sont soumis à des frais de restockage, y compris tout frais de transport/expédition selon le prix en vigueur lors de la vente initiale. Les articles des commandes spéciales ne peuvent pas être renvoyés.

12. AUCUN AUTRE TERME : TOUTE CONDITION GÉNÉRALE STIPULÉE SUR LES FORMULAIRES IMPRIMÉS DE L'ACHETEUR OU TOUT AUTRE DOCUMENT DE L'ACHETEUR NE PEUVENT PAS ENTRER EN VIGUEUR. L'ACCEPTATION DES MARCHANDISES EXPÉDIÉES CONFIRME L'AQUIESCENCE DE L'ACHETEUR AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE MANIÈRE EXCLUSIVE ET SANS MODIFICATION.

13. L'ACHETEUR ACCEPTE TOUTES LES CONDITIONS GÉNÉRALES MENTIONNÉES DANS LES PRÉSENTES ET L'ACHETEUR NE PEUT MODIFIER AUCUNE D'ELLES. L'ACCEPTATION DES EXPÉDITIONS PAR L'ACHETEUR EST UNE ACCEPTATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, NONOBTANT TOUTE ACTION DU VENDEUR, Y COMPRIS L'EXPÉDITION OU L'ACCEPTATION DE RÈGLEMENTS ET NONOBTANT LES CONDITIONS GÉNÉRALES CONTENUES DANS UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION OU TOUT AUTRE DOCUMENT DE LA PART DE L'ACHETEUR.

14. FRAIS ADMINISTRATIFS ET RECOUVREMENT: Des frais administratifs à un taux de 1 % par mois (soit 12 % par an) devront être facturés et réglés sur les montants échus. L'Acheteur est responsable du règlement des frais liés à tout effort de recouvrement, y compris mais non limités aux honoraires d'avocat raisonnables tels que permis par la loi de l'État.

###